

Intérêt—Loi

Mais par la suite, le groupe de travail n'a pas été en mesure de trouver une formule permettant de régler le remboursement prématuré des hypothèques. Il a reconnu toutefois que les conditions et les modalités régissant les contrats hypothécaires, ainsi que les droits, ou l'absence de droits, au chapitre du remboursement prématuré, devraient être expliqués à l'emprunteur avant que celui-ci ne signe quoi que ce soit. Je tiens à ce que le député sache que cette disposition a été adoptée dans le nouveau Règlement sur la divulgation du coût d'emprunt découlant de la loi sur les banques que nous a présentée le gouvernement lors de la dernière session. On y établit les formules prescrites pour la divulgation des conditions et modalités de remboursement prématuré. Je constate avec regret que les autorités provinciales ont négligé de proposer des mesures semblables qui s'appliqueraient à tous les prêteurs réglementés par les gouvernements provinciaux.

J'aurais tort de ne pas parler de l'aide fournie par notre gouvernement en vertu du Régime canadien de renouvellement hypothécaire. Comme nous le savons tous, durant la période où les taux d'intérêt étaient très élevés, le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux ont fourni de l'assistance financière à bien des gens dans l'obligation de renouveler leur hypothèque. Certaines provinces ont subventionné le renouvellement des hypothèques de sorte que les emprunteurs en difficulté n'ont eu à payer que des taux d'intérêt de 12 p. 100. Le gouvernement fédéral a créé le Régime canadien de renouvellement hypothécaire, mais le député n'y a fait aucune allusion dans son intervention.

C'est une question complexe. Elle touche non seulement au prépaiement des hypothèques, mais à la question de la publication complète des renseignements au moment où le prêt est accordé. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M^{me} Erola) a fait faire une étude l'an dernier sur les présentations censément fautives lors de la négociation des hypothèques. Comme nous le savons tous, des allégations ont été faites au sujet des présentations des prêteurs hypothécaires à propos des pénalités de remboursement. Lorsque les taux d'intérêt étaient élevés, en 1982, certaines personnes prétendent qu'on les a incitées à souscrire des hypothèques pour cinq ans plutôt que pour une période plus courte. Apparemment, on leur aurait dit qu'elles pourraient renégocier à un taux d'intérêt plus bas, si ceux-ci venaient à baisser, moyennant paiement d'une pénalité équivalente à trois mensualités. Une étude a été effectuée par la Direction des pratiques commerciales du Bureau de la politique de concurrence et le ministre, qui a pris connaissance de cette étude, proposera des changements législatifs sur tous les aspects de ce problème.

En conclusion, je rappelle une fois de plus l'engagement que ce gouvernement a pris dans le discours du trône. Je peux affirmer au député et à tous les Canadiens que le gouvernement présentera, très prochainement, des propositions très complètes.

M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, la question soulevée par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) est très sérieuse. Avant de commencer, je veux remercier le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Berger). Comme d'habitude il a fait un exposé remarquable. Je suis heureux de déclarer à la Chambre que son travail est d'une qualité telle qu'il vient de créer un précédent inhabituel. Mes électeurs ont commencé une pétition pour

le nommer candidat de ma circonscription afin qu'il puisse se présenter à Mississauga. Il a tellement de qualités qu'ils voudraient l'avoir comme député. D'après ce qu'il m'a dit il serait heureux que je prenne sa circonscription, mais nous le laissons d'abord venir à Mississauga.

M. le vice-président: A l'ordre. J'invite le secrétaire parlementaire à s'en tenir au projet de loi à l'étude.

M. Fisher: Merci, monsieur le Président. J'avais besoin que vous me le rappeliez. Si vous n'étiez pas intervenu, j'aurais continué pendant des heures à parler des qualités de mon collègue. Je ne voudrais pas faire cela.

Le député de Lanark-Renfrew-Carleton montre, par son projet de loi, un sens surprenant du populisme. En fait, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a dû être fortement tenté de l'inviter au caucus néo-démocrate. C'était une belle envolée. Je suis heureux qu'il y ait au moins un progressiste conservateur qui soit prêt à défendre les droits du citoyen moyen. Beaucoup d'autres sont prêts à défendre les administrateurs et les riches en général, mais celui-ci, au moins, est prêt à montrer qu'il a une conscience. Le député a bien réussi.

C'est la deuxième fois qu'il soulève cette question. Dans chaque cas nous avons vu son grand sens du populisme. Je soupçonne, et je suis sûr que je ne suis pas le seul, que cela conduira à son exclusion du parti. Je ne vois pas pourquoi le parti continuerait à accepter quelqu'un qui veut représenter l'homme de la rue. Je l'avertis que le parti conservateur s'est débarrassé de députés et en a poignardé dans le dos. Cela s'est produit chez moi, dans le cas du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il a failli être attaqué lors de sa nomination. J'espère qu'un bon député, populiste, sensible, consciencieux comme celui-ci a sa nomination assurée, car autrement son parti va lui en vouloir d'avoir présenté une question aussi sensible et qui fasse preuve de tant de bon sens.

● (1740)

Dans son projet de loi, le député n'a pas tenu compte de certains facteurs économiques importants que je tiens à souligner. Je sais que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans) va nous faire dans quelques minutes un récit partiel des efforts déployés par le comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques dans ce domaine; je tiens néanmoins à parler de la situation actuelle du marché hypothécaire, car je crois qu'il s'y passe certaines choses vraiment intéressantes. A mon avis, le marché hypothécaire à court terme—et je reviendrai là-dessus—est vraiment très intéressant pour les propriétaires de maison. Le taux des prêts hypothécaires d'un an est tombé à environ 10 p. 100, ce qui est vraiment une bonne chose pour la plupart des propriétaires. En fait, quand on compare cela avec la situation d'il y a environ deux ans, comme l'a fait le député à juste titre, on se rend compte que la situation s'est vraiment améliorée pour ces propriétaires qui ont dû payer des taux d'environ 20 p. 100 à un moment donné.

Les taux d'intérêt, monsieur le Président, sont un symptôme de la conjoncture économique. Les taux peu élevés d'aujourd'hui sont le signe que notre économie se porte de mieux en mieux. Les taux d'intérêt sont un symptôme. Ils ne sont pas la cause véritable de la plupart de nos problèmes économiques, mais ils sont le symptôme d'un désordre profond. Dans ce sens, les taux d'intérêt peu élevés d'aujourd'hui sont le symptôme de